

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 03 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois avril,
à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Gilles DUBOIS, Maire.

La Convocation datée et adressée le 27 mars 2025 avec l'ordre du jour suivant :

- **Finances : Vote du Compte Financier Unique 2024**
- **Finances : Affectation du résultat 2024**
- **Finances : Attribution de subventions aux associations**
- **Finances : Contribution 2025 au syndicat scolaire du secteur de Golbey**
- **Finances : Reprise de provisions**
- **Finances : Tarifs pour les entrées spectacle « La Légende de Johnny »**
- **Forêt : Programme de travaux sylvicoles 2025**
- **Intercommunalité : Autorisation signature CTG 2025/2029**
- **Finances : Vote des taux 2025**
- **Finances : Vote du Budget Primitif 2025**
- **Intercommunalité : Rapport activité PETR 2024**
- **Informations et questions diverses**

Etaient présents :

Mmes Muriel CARNET, Brigitte DUGRAVOT, Vanessa PIZARD

MM. Pascal COLIN, Jean-Marc DAUTRICOURT, Gilles DUBOIS, Maxence GAILLARD,
Jacques LEMARQUIS, Patrick VINCENT,

Procurations :

Cyril REMY pouvoir à Patrick VINCENT

Olivier BRICE pouvoir à Jacques LEMARQUIS

Absent excusé :

Nombre de membres dont le Conseil Municipal doit être composé : 15

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 9

- Le quorum est atteint –

Mme Brigitte DUGRAVOT a été nommée secrétaire de séance.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire demande la suppression et l'ajout à l'ordre
du jour du point :

Suppression : Institutions et Vie politique	Intercommunalité	Autorisation signature CTG 2025/2029
Ajout : Institutions et Vie politique	Intercommunalité	Modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la suppression et l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 16 janvier 2025 :

Le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025 a été transmis à l'ensemble des conseillers municipaux avant la présente séance. Il ne soulève aucune objection et a été adopté à l'unanimité des membres présents dans la forme et rédaction proposées.

Dél. N° 04/2025 - FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendus de comptes.

Le vote du CFU constitue ainsi l'arrêté des comptes au sens de l'article L.1612.12 du code général des collectivités territoriales (CGCT)

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion; mais il doit se retirer au moment du vote »,

Considérant que, dans ce cadre, M. le Maire a quitté la séance et le Conseil Municipal a siégé sous la présidence de M. Jean-Marc DAUTRICOURT, Premier adjoint, pour le vote du compte financier unique,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de M. le Maire :

- adopte, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la commune de Sanchev
- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	
	Réalisé	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes	746 849.46 €	544 756.88 €	148 000 €
Dépenses	692 663.16 €	705 075.92 €	10 000 €
Résultat exercice 2024	54 186.30 €	- 160 319.04 €	138 000 €
Résultat exercice 2023	94 265.87 €	87 140.73	
Résultat de clôture	148 452.17 €	- 73 178.31 €	

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 05/2025 - FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2024

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,
Après avoir approuvé, le Compte Financier Unique 2024, qui présente un excédent de fonctionnement d'un montant de 148 452.17 €,

Constatant que la section d'investissement dudit compte financier unique fait apparaître :

un solde d'exécution globale de	- 73 178.31 €
un solde des restes à réaliser de	138 000.00 €
entraînant un besoin de financement de	0.00 €

Le Conseil Municipal décide sur proposition du Maire, d'affecter au budget de l'exercice 2025 le résultat comme suit :

- Affectation en réserve (compte 1068) <i>financement de la section d'investissement :</i>	0.00 €
- Report en section d'investissement (<i>ligne 001 en dépenses</i>) :	73 178.31 €
- Report en section de fonctionnement (<i>ligne 002 en recettes</i>) :	148 452.17 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 06/2025 - FINANCES – SUBVENTIONS - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal relative aux modalités d'attribution des subventions aux associations,

Considérant qu'il entre dans les attributions du Conseil Municipal d'accorder des subventions aux associations locales sous réserve qu'elles se conforment aux règles établies par le Conseil Municipal,

Considérant l'importance pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions aux associations qui en ont fait la demande, pour l'année 2025 comme suit :

Associations et Organismes	Montant 2025
- Loisir Orientation Sanchev (LOS) VOTE : 9 Pour, 2 Abstentions	1 100 €
- Gym Détente Calmosienne VOTE : 11 Pour	400 €
- Comité des Fêtes VOTE : 8 Pour, 2 Contre, 1 Abstention	2 500 €
- Entente sportive de l'ES Avière VOTE : 11 Pour	500 €
- Pétanque Club de l'Avière VOTE : 10 Pour, 1 Abstention	100 €
- Protection Civile VOTE : 8 Pour, 2 Contre, 1 Abstention	100 €

Dél. N° 07/2025 - FINANCES – CONTRIBUTIONS BUDGÉTAIRES – CONTRIBUTION 2025 AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU SECTEUR SCOLAIRE DE GOLBEY

M. Jean-Marc DAUTRICOURT informe le Conseil Municipal que le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbey a fixé, pour l'exercice 2025, le montant de la participation de la Commune à 2 455.32 €.

Il y a lieu de décider du mode de recouvrement de cette participation :

➤ soit par la mise en recouvrement par les services fiscaux auprès des administrés (participation fiscalisée)

➤ soit que cette participation soit inscrite au budget (participation budgétaire)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, décide que le montant de 2 455.32 € au titre de la participation syndicale 2025 au Syndicat Intercommunal du secteur scolaire de Golbey sera fiscalisée.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 08/2025 - FINANCES – DIVERS – REPRISE SUR PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ACTIFS CIRCULANTS

Des créances avaient fait l'objet de provisions pour dépréciation des actifs circulants les années précédentes et ont été recouvrées en 2024.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la reprise des provisions faites pour une somme de 54 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise la reprise sur provision pour dépréciation des actifs circulants d'un montant de 54 €.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 09/2025 - FINANCES – DIVERS – TARIFS DES ENTREES AU SPECTACLE « La Légende de Johnny »

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la représentation du groupe Cadillac Band « La Légende de Johnny » organisée au Fort de Sanchey le samedi 31 mai 2025,

Considérant l'intérêt de la Commune de déployer des manifestations visant à renforcer l'attractivité de la programmation culturelle ou de spectacles pluridisciplinaires accessible au plus grand nombre,

Considérant la nécessité de fixer un prix d'entrée pour ce concert,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le tarif unique des entrées à 10 euros/personne et la gratuité pour les moins de 15 ans.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 10/2025 - DOMAINE ET PATRIMOINE - FORÊT COMMUNALE - PROGRAMME DE TRAVAUX SYLVICOLES 2025

M. Jacques LEMARQUIS, délégué à la forêt, présente le programme de travaux sylvicoles 2025 proposé par les services de l'ONF.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal, retient les travaux sylvicoles 2025 suivants :

- Dégagement manuel en plein de régénération naturelle avec maintien de gainage (chêne) – parcelles 1.u et 3.u pour 5 822.44 € HT
- Travaux préalable à la régénération : broyage en plein de végétation herbacée, semi-ligneuse ou ligneuse de faible diamètre – parcelles 10.r et 11.r pour 1 318.11 € HT,
- Travaux préalables à la régénération : préparation manuelle ponctuelle des emplacements de plantation sur placeaux – parcelle 11.r pour 497.63 € HT

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél ; N° 11/2025 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE - INTERCOMMUNALITÉ - DEMANDE D'ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE POUR L'INFORMATISATION COMMUNALE DANS LE DÉPARTEMENT DES VOSGES

M. le Maire fait part aux membres présents du courrier de M. le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges, invitant le Conseil Municipal à se prononcer sur les demandes d'adhésion présentées par :

- Syndicat des Eaux du Haut du Mont – siège : Florémont
- Syndicat des eaux de Bel-Air – siège : Frain

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal se prononce pour l'adhésion des collectivités ci-dessus qui en ont fait la demande.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 12/2025 – INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DES VOSGES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-20,

Vu la délibération n° 03/29-01-2025 du Comité Syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, approuvant la modification des statuts, tels que rédigés,

Considérant la demande de la Commune de Martinvelle, tendant au transfert de sa compétence Autorité Organisatrice de Distribution d'Electricité au SDEV,

Considérant que cette demande nécessite la modification des Statuts du SDEV,

Vu le projet de Statuts inhérent,

Entendu son rapporteur, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, tels que présentés.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 13/2025 – FINANCES - FISCALITÉ – VOTE DES TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX

M. le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

M. le Maire propose de maintenir les taux,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- décide de maintenir les taux d'imposition de 2025 de la commune de Sanchev comme suit :

- ◆ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties..... 39.44 %
- ◆ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties 27.28 %
- ◆ Taxe d'Habitation 11.34 %

- charge M. le Maire :

↳ de notifier cette décision aux services préfectoraux

↳ de transmettre l'état 1259 complété accompagné d'une copie de la présente décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 14/2025 - FINANCES – DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET PRIMITIF 2025

M. le Maire laisse la parole à M. Patrick VINCENT, adjoint délégué aux finances qui donne lecture et commente le Budget Primitif 2025 en section de fonctionnement et d'investissement.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2025 qui s'établit ainsi :

- Section de fonctionnement :

* Dépenses	906 575.17 €
* Recettes	906 575.17 €

- Section d'investissement :

* Dépenses	397 104.86 €
* Recettes	397 104.86 €

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Dél. N° 15/2025 - INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE – INTERCOMMUNALITÉ – RAPPORT D'ACTIVITÉ 2024 DU PETR DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges, qui est consultable en Mairie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2024 du PETR du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges

VOTE : Adoptée à l'unanimité

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS QUI LUI ONT ÉTÉ CONFIEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (article L 2122.22 du CGTC)

N° de la décision	Date	Libellé de l'acte	Société/Organisme	Montant H.T
4	18/01/2025	Signature offre de maîtrise d'œuvre pour création d'une OAP intégration de l'étude centre-bourg dans le cadre de la modification du PLU	Bureau d'études ÉOLIS	1 190,00 €
5	23/01/2025	Signature devis pour remplacement projecteur extérieur	SARL VILLELEC	516,00 €
6	24/01/2025	Renouvellement de l'adhésion 2025	Association des Maires des Vosges	327,01 €
7	28/01/2025	Signature devis pour création fossé à proximité du Fort	VALDENAIRE TP	2 850,00 €
8	31/01/2025	Signature devis pour l'achat de fournitures et petit matériel pour le service technique	AXE VERT	1 633,81 €
9	05/02/2025	Renouvellement adhésion 2025	SMIC	611,49 €
10	05/02/2025	Signature devis pour l'achat de vêtements de travail	AXE VERT	487,91 €
11	05/02/2025	Signature devis pour renouvellement services Web - Nom de Domaine	PROCESS INFORMATIQUE	49,50 €/mensuel
12	12/02/2025	Signature devis pour la réparation de l'autoportée Apache	AXE VERT	831,52 €
13	13/02/2025	Signature devis pour reliure registres des arrêtés et des délibérations	ESAT APF SERVICES	212,16 €
14	20/02/2025	Signature devis pour l'achat de matériels techniques (Elagueuse, tondeuse, taille haie)	AXE VERT	1 889,16 €
15	25/02/2025	Signature devis pour spectacle "La légende de Johnny le samedi 31 mai 2025	Association Artistes Développement	2 500,00 €
16	25/02/2025	Signature devis - sortie ALSH du 11 avril 2025	Les Hautes Mynes du Thillot la Sté Prêt à Partir	846,00 €
17	27/02/2025	Renouvellement adhésion 2025	La Fondation du Patrimoine des Vosges	200,00 €
18	07/03/2025	Signature devis marquage au sol dans cour de l'école	Association Architecture Récup' Construct'	2 300,00 €
19	14/03/2025	Signature devis pour la location de 3 WC mobiles	VIVALOR	420,00 €
20	18/03/2025	Signature devis pour l'achat de fournitures administratives	SM BUREAU	238,44 €
21	27/03/2025	Signature devis pour déplacement d'une grille avaloir Rue de l'Avière	VALDENAIRE TP	1 600,00 €

22	28/03/2025	Signature devis fourniture bois aménagement cour de l'école	S.V.B.	680.50 €
23	02/04/2025	Signature convention pour enlèvement, transport, gardiennage et destruction véhicules en fourrière	Garage PARMENTIER Alain	Durée 3 ans

INFORMATIONS DIVERSES

* M. Le Maire donne connaissance à l'assemblée des demandes de subventions suivantes :

- Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes
- Association « Les chiens guides de l'Est »
- Association Départementale des Restos du Cœur des Vosges
- ADAVIE
- Chambre REégionale du Surendettement Social

Il est décidé de ne pas donner de suite à ces demandes.

* Forêt communale :

M. Jacques Lemarquis informe que :

➤ Les affouages 2024/2025 n'ont pas pu être réalisés en raison des conditions climatiques et des problèmes de matériel du forestier chargé de l'exploitation. Ils seront reportés en septembre/octobre 2025. Une réunion d'information a été faite avec l'ensemble des affouagistes le vendredi 28 mars dernier.

➤ Une visite de la forêt est organisée pour les élus le samedi 19 avril 2025 à 10 heures avec la présence de M. Marc Leclerc, Agent ONF.

* Action Sociale :

➤ M. Maxence Gaillard informe que cette année, les ayants droit (personnes âgées de 75 ans et plus) doivent faire le choix entre le repas qui aura lieu le samedi 14 juin 2025 à La Table du Lac ou, le colis de fin d'année.

➤ Mme Muriel Carnet fait un point sur le recensement effectué auprès des personnes âgées qui seraient intéressées par le portage de repas. Malgré le peu de réponse qu'elle a obtenu, les personnes intéressées auront les repas livrés par l'Alsacienne de restauration.

L'entreprise SETHY confirme :

- la fin des travaux sur le CARB (Canal d'Amené du Réservoir de Bouzey) entre le Route de Renauvoid et la Rue du Lac,
- que la piste cyclable est remise en état et accessible,
- que l'ensemencement se fera dans la semaine suivante.

Après un tour d'horizon, la séance fut levée à 20 heures 45.